

En 2013, Yvonne Basebya ressortissante néerlandaise née au Rwanda et son avocat Koppe au tribunal de La Haye.
PHOTO JERRY LAMPEN. ANP. AFP

Rwanda : sur les traces de celles qui ont fait le «choix politique» du génocide

Dans un ouvrage très documenté, issu de sa thèse, l'historienne et chercheuse Juliette Bour retrace le parcours de quinze femmes rwandaises qui vont se compromettre, parfois de façon vertigineuse, dans les massacres contre la minorité tutsie en 1994.

Ni le mot «monstre» ni celui de «bourreau» n'a d'équivalent féminin, comme si notre imaginaire collectif persistait à y associer en priorité le genre masculin. On sait pourtant que les femmes ont, elles aussi, joué un rôle actif dans les crimes contre l'humanité ou les génocides de l'histoire contemporaine. Dans *les Furies de Hitler* (Tallandier), l'historienne américaine Wendy Lower a ainsi montré comment des milliers de femmes, allemandes et autrichiennes, ont participé à la Shoah, même si le régime nazi les excluait des principaux postes de décision (aucune femme ne sera ministre du Reich à partir de 1933). La documentariste Barbara Necek a révélé, pour sa part, la cruauté des gardiennes des camps dans *Femmes bourreaux* (Grasset). Un demi-siècle après la défaite nazie, avec le génocide des Tutsis du Rwanda en 1994, *«l'histoire s'est répétée»*, écrira l'historien Raul Hilberg. Lequel rajoutera, en 2006, un chapitre consacré à cette solution finale africaine dans son ouvrage de référence, *la Destruction des Juifs d'Europe*, publié en 1961. Et au Rwanda également, les femmes ont participé à l'extermination.

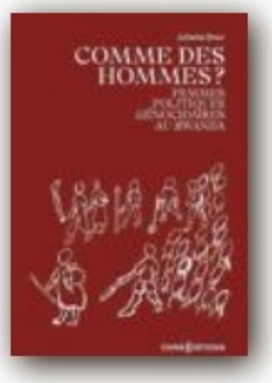
Dans ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs, le génocide de la minorité tutsie fera près d'un million de victimes, en seulement trois mois. A l'issue de ces massacres, 96 000 femmes seront condamnées pour y avoir participé. La plupart, pour pillages ou délations. Mais un petit cercle de femmes va jouer un rôle plus déterminant dans l'entreprise d'extermination. C'est le parcours de quinze de ces femmes, toutes issues de l'élite du pays, qu'examine l'historienne Juliette Bour, dans *Comme des hommes ? Femmes politiques génocidaires au Rwanda* (CNRS éditions), ouvrage issu de sa thèse et publié en août 2026. Si l'anthropologue Violaine Baraduc (1) avait été la première à conduire des enquêtes auprès de femmes ordinaires condamnées pour génocide, Juliette Bour s'intéresse pour sa part à celles qui avaient déjà des responsabilités importantes avant l'extermination. Et vont user de leurs positions et de leur influence pour s'impliquer dans les massacres en 1994.

IMPLICATION ACTIVE

Des femmes ministres – au Rwanda, il y en aura deux pendant le génocide – mais aussi *«inspectrices, magistrates, responsables locales, major dans la gendarmerie… Elles appartiennent toutes à la première génération féminine à accéder à ces postes, autrefois réservés aux hommes. Bénéficiant de la politique de rattrapage, mise en place après l'indépendance en 1962»*, explique la chercheuse affiliée à la Fondation pour la mémoire de la Shoah. L'indépendance du Rwanda a paradoxalement été acquise, non contre le colonisateur, mais dans un climat d'hostilité violente contre l'ethnie minoritaire tutsie, longtemps favorisée par les Belges. Avant que les colonisateurs ne se retournent, à partir de 1959, contre leurs alliés tutsis pour inciter la majorité hutue à prendre le pouvoir. Laquelle mettra en place ces politiques de *«rattrapage»*, notamment au bénéfice des femmes hutues. *«Ces femmes deviennent alors la vitrine d'un Rwanda moderne»*, explique l'historienne. Au même moment, la jeune république rwandaise est pourtant ensanglantée par les premiers pogroms contre les Tutsis, devenus des citoyens de seconde catégorie.

EN HAUT DE LA PILE

Emancipation, modernisation et racisme, se combinent ainsi dès le départ au Rwanda, même si cette nouvelle élite féminine ne semble pas animée par le racisme ou l'extrémisme. Juliette Bour n'en a pas trouvé trace. *«Tout bascule en 1990»*, souligne-t-elle. Lorsqu'un mouvement de rébellion, le Front patriotique rwandais (FPR) constitué d'exilés tutsis – qui avaient fui les pogroms récurrents depuis l'indépendance – prend les armes, réclame le droit à retourner au Rwanda. *«C'est à ce moment-là qu'elles vont se ranger du côté de la propagande gouvernementale anti-tutsie»*, explique l'historienne. *«Mais le fait qu'elles basculent si vite dans l'extrémisme est révélateur. Ces femmes ont grandi dans un contexte où les Tutsis étaient déjà considérés comme extérieurs à la nation, un danger potentiel. A l'école, on insistait sur la cruauté des reines tutsies avant la période coloniale. Leur radicalisation est aussi le produit d'une certaine vision de l'histoire qu'on leur a inculquée»*, rappelle Juliette Bour, qui a rencontré sept des quinze femmes dont elle suit le parcours, les autres ayant été étudiées grâce aux archives de leurs procès. Reste le vertige. L'implication active de ces femmes, considérées comme des modèles, dans les pires atrocités pendant le génocide. Vêtues de tenues militaires, kalachnikov en bandoulière, elles haranguent alors les miliciens. Au moins trois d'entre elles vont tuer elles-mêmes leurs victimes. Sans forcément se *«viriliser»*, selon l'historienne : *«Elles sont restées aussi des mères de famille, des épouses. Elles ont continué à s'occuper de leurs foyers, de leurs enfants.»*



COMME DES HOMMES ?
JULIETTE BOUR
CNRS éditions, 392 pp., 26 €.

«ANNIHILATION DES RÈGLES»

Mais comment comprendre que l'inspectrice des écoles primaires, Angeline Mukandutiye traque et retrouve la jeune tutsie Marie-Chantal, enceinte de jumeaux, ordonnant qu'elle soit tuée et éventrée ? La major de gendarmerie, Anne-Marie Nyirahakizimana, avait de bonnes relations avec son voisin Alphonse. Pourtant, c'est elle qui tire sur lui le 9 avril 1994. Et comment ne pas évoquer Pauline Nyiramasuhuko et son fils Shalom Ntahobali ? Ministre de la Famille et de la Promotion féminine pendant le génocide, celle qui est déjà une (jeune) grand-mère va se distinguer par son zèle particulier pour orchestrer des massacres, mais aussi des viols. Incitant les miliciens sous ses ordres à violer les femmes tutsies, avant de les tuer. Donnant la même consigne à son fils, Shalom, qui le fera sous les yeux de sa propre mère. Après le génocide, Pauline Nyiramasuhuko sera la première femme condamnée pour génocide par un tribunal international. Mais aussi la première à être jugée et condamnée pour viols constitutifs de crimes contre l'humanité. *«Près de 500 000 femmes ont été violées pendant le génocide, avec une cruauté particulière* rappelle la chercheuse. *Dans le cas de Pauline, assister aux viols commis par son fils, c'est une transgression. Et même une annihilation de toutes les règles.»* Sans oublier une forme de vengeance. Depuis la colonisation, les femmes tutsies représentaient l'archétype fantasmé d'une beauté censée être proche des standards occidentaux. *«C'est aussi cet imaginaire que les tueurs, et leurs chefs, ont voulu détruire»*, constate l'historienne.

Elle a rencontré Pauline Nyiramasuhuko et son fils au Sénégal, dans la prison où ils purgent depuis 2015 leur peine de 47 ans chacun. *«Elle a l'apparence d'une vieille maman chaleureuse. Toujours ancrée dans le déni du génocide et de ses propres actes»*, relate Juliette Bour, qui se refuse à considérer ces femmes criminelles comme des monstres. *«Elles ont fait un choix politique. En temps normal, l'idéologie raciste sous-jacente qui les anime aurait pu ne jamais resurgir.»* La banalité du mal se conjugue aussi au féminin.

MARIA MALAGARDIS

(1) Dernier ouvrage paru : *Tout les oblige à mourir : l'infanticide génocidaire en 1994*, CNRS éditions, 2024.